

OÙ TROUVER DU DROIT CIVIL ET DES CLÉS POUR COMPRENDRE L'ORGANISATION JUDICIAIRE ?

Panorama des catalogues riches en droit civil, des bases de données juridiques gratuites et payantes et des sites des principales institutions publiques françaises en matière de droit civil et d'organisation judiciaire (juridictions ; ministères ; Autorités Administratives Indépendantes).

PLAN DE L'ARTICLE

1. Sélection de catalogues de bibliothèques en France riches en droit civil

- 1.1. Bibliothèque Interuniversitaire Cujas
- 1.2. SUDOC
- 1.3. Cour de Cassation
- 1.4. La Bibliothèque nationale de France (BnF)

2. Les bases de données juridiques gratuites

- 2.1. Légifrance
- 2.2. Le site de la Cour de Cassation

3. Les bases de données juridiques payantes

- 3.1. Dalloz.fr
- 3.2. Lextenso
- 3.3. Lexis 360 Intelligence
- 3.4. Lamyline
- 3.5. Le Doctrinal

4. Les sites des principales institutions publiques

- 4.1. Les juridictions de l'ordre judiciaire
- 4.2. Les ministères
- 4.3. Les Autorités Administratives Indépendantes (AAI)

1. Sélection de catalogues de bibliothèques en France riches en droit civil

1.1 Bibliothèque Interuniversitaire Cujas



[La bibliothèque interuniversitaire Cujas](#), attachée à l'Université de Paris 1 et Paris 2, offre une grande collection de monographies, thèses, périodiques, recueils de jurisprudence, signets électroniques et codes législatifs en droit administratif.

La collection de droit administratif est systématiquement mise à jour et complétée. Le catalogue de Cujas et les signets sont accessibles en ligne via le portail de la bibliothèque Cujas. Les ouvrages à partir de 1952 sont également intégrés dans le SUDOC.

1.2 SUDOC



Le catalogue du **Sudoc** (Système Universitaire de Documentation) permet de localiser un titre parmi toutes les bibliothèques universitaires et de demander le cas échéant un Prêt entre Bibliothèques (PEB).

1.3 Cour de Cassation



La bibliothèque de la Cour de cassation est au service des magistrats et fonctionnaires de la Cour. Son fonds ancien peut être consulté, sur place et sur rendez-vous, par les chercheurs qui en font la demande motivée. Lien vers le [catalogue de la bibliothèque de la Cour de cassation](#).

Conservation de nombreux ouvrages anciens, rares et précieux. Ses collections juridiques spécialisées et [son fonds historique et patrimonial](#) rassemblent à ce jour près de 50 000 volumes.

Lien vers la [fiche documentaire Jurisguide Cour de cassation](#).

1.4 La Bibliothèque nationale de France (BnF)



La documentation juridique de la **BnF** est rassemblée presque uniquement sur le site François-Mitterrand. Le département de droit propose des encyclopédies, traités, manuels, recueils de lois, de jurisprudence et de doctrine. Plus de 300 revues majoritairement françaises sont disponibles à la BnF.

Il est à noter que les fonds de la bibliothèque de recherche sont pratiquement exhaustifs pour les publications françaises du fait du dépôt légal, et ce dans tous les domaines du droit.

2. Les bases de données juridiques gratuites

2.1 Légifrance



Légifrance est le portail officiel français du droit. Gratuite, cette base de données juridiques est mise en ligne par le Gouvernement français. Elle permet la publication des textes juridiques et la diffusion du droit. Parmi les sources intéressantes le droit civil et l'organisation judiciaire, on retrouve :

- les codes, parmi lesquels le Code civil, le code de procédure civile, le Code de l'organisation judiciaire, ...
- le Journal Officiel de la République Française,
- les bulletins officiels des ministères,
- la jurisprudence judiciaire,
- l'actualité juridique, avec notamment la diffusion de dossiers législatifs. un répertoire de sites juridiques officiels,

associatifs ou de recherche.

Lien vers la [fiche Jurisguide Légifrance](#).

2.2 Le site de la Cour de Cassation



Depuis la page d'accueil du site de la Cour de Cassation vous avez accès au moteur de recherche de la Cour de cassation [Judilibre](#).

Interrogez simultanément la base Judilibre (toutes les décisions de la Cour accessibles en open data) et le reste du site (actualités, discours, colloques...).

Lien dédié à la [fiche Jurisguide Judilibre](#)

Kiosque :

- Bulletin des arrêts des Chambres civiles
- Bulletin des arrêts de la Chambre criminelle
- Index pluriannuel des arrêts des chambres civiles
- Index pluriannuel des arrêts de la Chambre criminelle
- Rapport annuel
- Lettres des Chambres
- Panorama annuel de jurisprudence
- Podcast
- Bulletin d'information de la Cour de cassation (BICC Archives)

3. Les bases de données juridiques payantes

3.1 Dalloz.fr



[Dalloz.fr](#) est une base de données juridiques spécialisée en droit. Elle propose l'accès à différentes sources en droit civil :

- Jurisprudence : plus de 2 millions de décisions depuis 1861 pour certaines avec liens, correspondant aux décisions consultables sur Légifrance auxquelles s'ajoutent les décisions présentes en texte intégral dans les sources Dalloz en ligne
- Doctrine : intégralité des articles de 31 revues comme Le Dalloz, la revue trimestrielle de droit civil, ...
- Encyclopédies : Répertoire de droit civil, Répertoire de procédure civile,
- Codes : code civil, code de procédure civile, ...
- Le site Dalloz actualités comprend des fils RSS par matière dont le droit Civil.

3.2 Lextenso

La Base **Lextenso**

Lextenso est une base de données juridiques donnant accès à de la doctrine (essentiellement des revues), de la jurisprudence ainsi qu'à des codes.

- Revues : Gazette du Palais, Petites Affiches, Défrénois, Bulletin Joly Sociétés ...
- Jurisprudence : accès aux décisions juridictionnelles en version intégrale, avec possibilité de renvoi aux notes et commentaires.
- La base "Codes" propose un accès au texte brut des 78 codes officiels, sans commentaires (code civil, code de commerce, ...)

3.3 Lexis 360 Intelligence



Lexis 360 Intelligence est une base de données juridiques proposant l'accès à différentes sources en droit :

- Revues intéressant le droit civil et l'organisation judiciaire, comme la Semaine juridique édition générale, ...
- Législation : codes officiels applicables en France, principaux textes de droit interne (lois, décrets, ordonnances,...), bulletins officiels, ...
- Jurisprudence : texte intégral et/ou abstract et résumé des décisions jurisprudentielles des cours suprêmes, des cours d'appel (Jurisdata), des tribunaux judiciaires
- 58 Encyclopédies : JCl. Civil Annexesx, JCl. Civil code, JCl. procédure civile, ...dont les mises à jour sont disponibles avant la parution papier ;
- Des synthèses JurisClasseur présentant l'état du droit positif dans une matière ;
- enfin des fiches pratiques en droit civil notamment.

3.4 Lamyline



Lamyline est une base de données juridiques spécialisée en droit. Elle propose l'accès à différentes sources de droit civil :

- Doctrine : intégralité des articles de 21 revues
- Fonds officiels : Journal Officiel depuis 1955, 14 bulletins officiels, 70 codes, principales conventions collectives nationales, régionales, départementales
- Jurisprudence : arrêts de la cour de cassation depuis 1959, cours d'appel, tribunaux de première instance
- Ouvrages : 60 ouvrages dont Lamy droit des contrats, Lamy droit des personnes et de la famille, Lamy Patrimoine, ...
- Formulaire : plus de 12.000 modèles d'actes et de contrats ("formulaire") : choix d'outils de travail personnalisé, avec des liens vers la documentation officielle citée et des commentaires des auteurs.

3.5 Le Doctrinal

Le référentiel éditorial juridique français.

Les 680 600 notices bibliographiques proposées proviennent, pour [Le Doctrinal](#), de plus de 150 revues analysées depuis 1993.

La base de données Le Doctrinal propose également un accès à la jurisprudence judiciaire citée dans les périodiques dépouillés.

4. Les sites des principales institutions publiques

4.1 Les juridictions de l'ordre judiciaire

Les sites des principales juridictions intéressant le droit civil sont :

- Le site de la [Cour de Cassation](#) : site de la plus haute juridiction civile française, recensant entre autres de la jurisprudence, des arrêts, des rapports et études, et un aperçu de ses missions et de son organisation.
- Le site du [Tribunal des conflits](#) : juridiction composée à parité, de membres du Conseil d'État et de la Cour de cassation. Il a pour mission de résoudre les conflits de compétence entre les juridictions de l'ordre judiciaire et les juridictions de l'ordre administratif et de prévenir un déni de justice dans le cas de contrariété de décisions définitives rendues, dans le même litige, par une juridiction de chacun des deux ordres.
- [Le portail des cours d'appel](#) : la cour d'appel de l'ordre judiciaire est une juridiction qui connaît des jugements des juridictions situées dans son ressort. La cour d'appel connaît, en principe, de tous les appels interjetés contre les décisions juridictionnelles des juridictions judiciaires de première instance, ainsi que des appels contre les décisions des juges d'instruction. Il y a actuellement 37 cours d'appel sur le territoire français, dont six en outre-mer.

4.2 Les ministères

Les principales administrations françaises intéressant directement l'étude du droit civil et de l'organisation judiciaire sont :

- [Le Ministère de la Justice](#),
- [Le Ministère de l'Intérieur](#).

4.3 Les Autorités Administratives Indépendantes (AAI)

Parmi les AAI intéressant le droit civil, il est possible de relever :

- La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([CNIL](#)) : autorité de contrôle en matière de protection des données personnelles, créée en 1978. Lien vers la [fiche Jurisguide dédiée à la CNIL](#).
- [Le Défenseur des droits](#) est une autorité administrative indépendante, créée par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 et instituée par la loi organique du 29 mars 2011 dont les deux missions sont : défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés ; permettre l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits.

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)



[Commons](#)

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).